

La Sarraz, le 17 juin 2020

DECISIONS DU CONSEIL INTERCOMMUNAL AIEM

Le Comité de Direction de l'AIEM, agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 16 juin 2020, le Conseil Intercommunal a pris les décisions suivantes :

- Accepté les comptes de l'AIEM pour l'exercice 2019 tels que présentés.
- Accordé le crédit de Fr. 85'083.00 et d'autoriser le Comité de direction à procéder aux travaux de démolition de la station de pompage de la Rue du Four sur la commune de Pompaples et remise en état du terrain.
- Accordé le crédit de Fr. 562'194.00 et autoriser le Comité de direction à procéder aux travaux de remplacement de la conduite d'eau potable sur la commune de Pompaples, à la Route du Milieu du Monde.

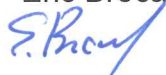
Les électeurs peuvent consulter ces décisions au greffe municipal.

La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet du district aux conditions des **art. 112 et ss LEDP** dans les 10 jours suivant la publication dans la FAO du mardi 23 juin 2020.

La gestion et les comptes ne peuvent faire l'objet d'une demande de référendum (art. 107 al. 2 LEDP).

Au nom du Conseil Intercommunal AIEM

Le Président
Eric Brocard



La Secrétaire
Eliane Fonjallaz

